

FONDS CANTONAL EN FAVEUR
DE LA FORMATION CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE

RAPPORT
DE GESTION
2021

FCFCA-KWBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos de l'administrateur	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
4.	Activités du Fonds en 2021	7
5.	Informatique	8
6.	Comptes 2021	9-11
7.	Budget 2022	12-13
8.	Statistiques	14
9.	Conclusion et réflexion	15
10.	Secrétariat	16

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

LFC	<i>Loi cantonale sur la formation continue des adultes</i>
FCFCA	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation continue pour adultes</i>
LALFP	<i>Loi fédérale sur la formation professionnelle</i>
LFCo	<i>Loi fédérale sur la formation continue</i>
CII	<i>Collaboration interinstitutionnelle</i>
OFCo	<i>Ordonnance fédérale sur la formation continue</i>
LAF	<i>Loi sur les allocations familiales</i>
LFFP	<i>Loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
LPJA	<i>Loi sur la procédure et la juridiction administrative</i>
COFCA	<i>Commission cantonale de la formation continue des adultes</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>

2. AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR

La mise en place du fonds cantonal en faveur de la formation continue pour adultes

2021 a coïncidé avec le lancement de la loi cantonale sur la formation continue des adultes et en parallèle la création d'un fonds y relatif. La Commission de gestion a déjà été mise sur pied en automne 2020 afin que le fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes (FCFCA) soit le plus rapidement opérationnel.

La Commission de gestion a décidé dans un premier temps de se borner à maintenir les prestations en vigueur de la commission cantonale de la formation continue des adultes (COFCA) en élimant certaines qui n'avaient rien à voir avec de la formation continue. Elle a ensuite décidé de mettre en place un site Internet, puis une directive – via un petit groupe de travail – pour faciliter la compréhension des prestations que les associations professionnelles/institutions seraient en droit de recevoir en termes de soutien.

La majorité des prestataires de la COFCA ont pu recevoir des soutiens. En parallèle, l'administration a informé toutes les associations professionnelles et institutions de son existence, ainsi que des prestations existantes. Des articles ont également parus dans le Nouvelliste, le Walliser Bote et l'UVAM Tribune.

Malgré cela, aucune demande autre que celles de la COFCA, ne sont parvenues au FCFCA en 2021, si ce n'est des demandes pour des subventionnements de CAS déjà existants, que le FCFCA ne subventionne pas. En discutant avec des représentants d'autres cantons disposant de cet outil de subventionnement, le constat est identique et ce qu'il y a de paradoxal c'est que c'est l'administrateur du fonds qui doit bien souvent lui-même réfléchir quels cours/actions pourraient être mis en place pour gommer les manques en formations continues dans tel ou tel secteur de l'économie.

2021 a surtout été une phase d'observation et d'étude pour les membres de la Commission de gestion, ainsi que l'administration du FCFCA.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos secrétaire adjointe, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio
Administrateur



3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Le Fonds cantonal a été créé en janvier 2021. Il est important d'expliquer de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 collaboratrice, 1 team de traduction et 1 comptable;
- une gestion confiée dès 2021 au Bureau des Métiers ;
- une directive pour les conditions d'obtention de soutien ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations ;
- un site internet www.fcfca-kwbf.ch

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2021

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 25 point 2 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA), la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

M. Nicolas Chablais (Président), Mmes Eliane Ruffiner, Philomène Zufferey, MM. Marcel Delasoie et Eric Balet, représentants des associations professionnelles, Mme Carole Furrer (Vice-Présidente) et M. Martin Dremelj, représentants des autres organisations du monde du travail, MM. Raphaël Crittin et Claude Pottier/Yves Rey, représentants de l'Etat du Valais.

Avec le rattachement de la formation continue au Service des Hautes Ecoles dans le courant de l'année 2021, M. Claude Pottier, Chef de Service de la formation professionnelle a été remplacé en cours d'année par M. Yves Rey, Chef de Service des Hautes Ecoles.

Organe de contrôle

Selon l'art. 17 du règlement concernant le fonds cantonal de la formation continue des adultes, l'organe de contrôle est désigné par le Conseil d'Etat. La Commission de gestion a proposé au Conseil d'Etat que pour les 2 premières années le contrôle soit effectué par l'Inspection Cantonale des Finances.

4.1.2 Séances

En 2021, la Commission a siégé à 5 reprises.

L'Administrateur a pris part à des rencontres notamment avec les associations professionnelles et institutionnelles, avec le Service des Hautes Ecoles et avec d'autres organismes étatiques ou privés.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 28 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

En 2021, la Commission de gestion a principalement repris les prestations de l'ancienne COFCA. Elle a en parallèle mis en place de nouvelles prestations avec des règlements ad hoc disponibles sur le site internet du FCFCA et transmis aux associations professionnelles pour information.

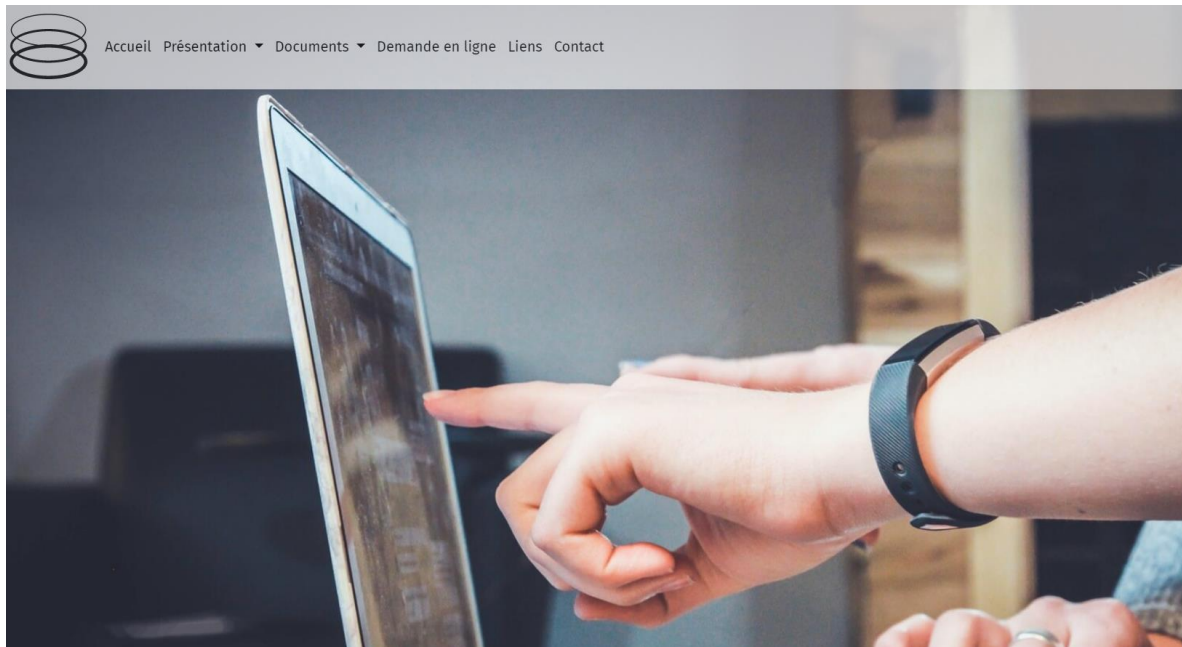
4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a mis en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale (Nouvelliste, Walliser Bote et UVAM Tribune). Une information a été envoyée aux différentes associations professionnelles.

5. INFORMATIQUE

Le Fonds cantonal a mis sur pied 2021 un site internet avec les différents règlements et formulaires.

www.fcfca-kwbf.ch



6. COMPTES 2021

Les comptes 2021, acceptés par la Commission en juin 2022, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2021

Bilan

Libellés	Comptes 2021
	CHF
ACTIFS	
	566'924.95
ACTIFS CIRCULANTS	
Compte BCV	562'624.60
Compte d'attente	1'090.60
Actifs de régularisation	3'209.75
Total actifs	566'924.95
PASSIFS	
Dettes à court terme	2'913.70
Passifs de régularisation	2'913.70
CAPITAUX PROPRES	564'011.25
Capital	564'011.25
Total passifs	566'924.95

6.2 Compte de résultat, année 2021

Libellés	Comptes 2021
	CHF
Produits CAF et divers	799'430.00
Contributions CAF	199'227.65
Contributions des communes	100'202.35
Contribution du canton	500'000.00
Total produits	799'430.00
	CHF
Charges d'activités et de services	170'000.00
Compétences de base	165'000.00
Actions de promotion	5'000.00
Charges de personnel	8'538.80
Indemnités commission de gestion	6'150.00
Frais commission de gestion	2'388.80
Frais de fonctionnement	56'794.35
Frais d'administration (BM)	54'927.00
Contrôles et révision	1'500.00
Frais informatique	367.35
Total charges	235'333.15
Résultat d'exploitation II	564'096.85
Résultat financier	-85.60
Produits financiers	0.00
Charges financières	-85.60
RESULTAT DE L'EXERCICE	564'011.25

Commentaire :

L'exercice clôture avec un bénéfice de **Fr. 564'011.25**

Ce bénéfice s'explique parfaitement et cette situation a été déjà mentionné dans le mot de l'administrateur.

Certains postes nécessitent quelques commentaires plus précis :

a) Compétences de base et actions de promotion : cela concerne toutes les prestations fournies par la COFCA par le passé à des prestataires. Certains bénéficiaires ont vu néanmoins leur montant de soutien diminuer ou parfois être supprimé, n'étant pas en adéquation avec le règlement et la directive du FCFA.

b) Contrôles et révision : un montant a été mis en transitoire, l'administration du FCFA, ne savant encore quel organisme, inspection cantonale des finances ou fiduciaire allait procéder au contrôle des comptes.

Le FCFA dispose donc d'un capital de départ important qui va lui permettre de développer sereinement le financement de la formation continue en Valais.

Les comptes ont été validés par la Commission de gestion le 20 juin 2022 pour présentation à l'inspection cantonale des finances.

7. BUDGET 2022

Libellés	Comptes 2021	Budget 2022
	CHF	CHF
Produits CAF et divers	799'430.00	900'000.00
Contributions CAF	199'227.65	300'000.00
Contributions des communes	100'202.35	100'000.00
Contribution du canton	500'000.00	500'000.00
Déductions sur produits	0.00	-1'500.00
Frais de perception des CAF	0.00	-1'500.00
Total produits	799'430.00	898'500.00
	CHF	CHF
Charges d'activités et de services	170'000.00	450'000.00
Compétences de base	165'000.00	200'000.00
Réinsertion	0.00	0.00
Formation spécialistes/experts	0.00	0.00
Nouvelles méthodes formation continue	0.00	100'000.00
Actions d'innovation	0.00	100'000.00
Actions de promotion	5'000.00	50'000.00
Charges de personnel	8'538.80	9'000.00
Indemnités commission de gestion	6'150.00	6'500.00
Frais commission de gestion	2'388.80	2'500.00
Frais de fonctionnement	56'794.35	65'927.00
Frais d'administration (BM)	54'927.00	54'927.00
Contrôles et révision	1'500.00	0.00
Frais informatique	367.35	500.00

Libellés	Comptes 2021	Budget 2022
Publicité	0.00	10'000.00
Charges diverses	0.00	500.00
Total charges	235'333.15	524'927.00
Résultat d'exploitation I	564'096.85	373'573.00
Ajustements	0.00	-370'000.00
Attribution aux provisions	0.00	-370'000.00
Dissolution des provisions	0.00	0.00
Résultat d'exploitation II	564'096.85	3'573.00
Résultat financier	-85.60	-100.00
Produits financiers	0.00	0.00
Charges financières	-85.60	-100.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	564'011.25	3'473.00

Commentaire :

Le budget 2022 se base essentiellement sur les comptes 2021 avec comme principales nouveautés :

a) dans les produits, le montant de contributions des travailleurs passe d'un montant de Fr. 199'227.65 à Fr. 300'000.00 pour les Contributions CAF.

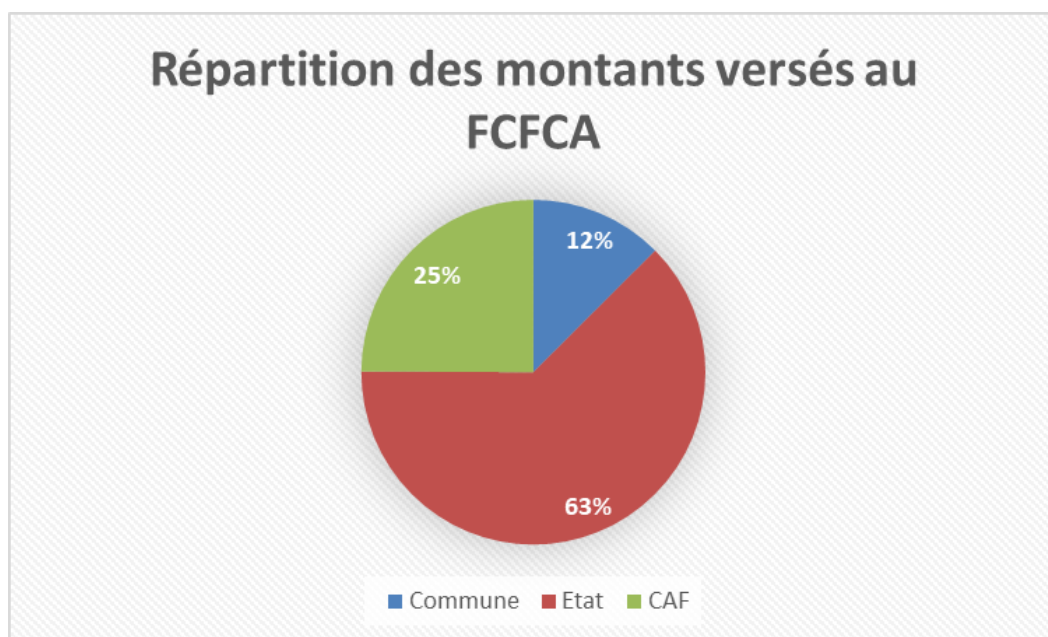
b) dans les charges, des nouvelles rubriques ont été créées en fonction de la directive et des nouveaux règlements mis en place en 2021, avec *Réinsertion, Formation spécialistes/experts, Nouvelles méthodes formation continue, Actions d'innovation* ou *Actions de promotion*.

Des montants ont été mis dans certaines rubriques en fonction des demandes susceptibles d'être déposées encore en 2022.

La Commission de gestion a proposé au Conseil d'Etat de maintenir le taux actuel, étant donné la bonne situation financière du FCFA, ce dernier étant en phase de lancement.

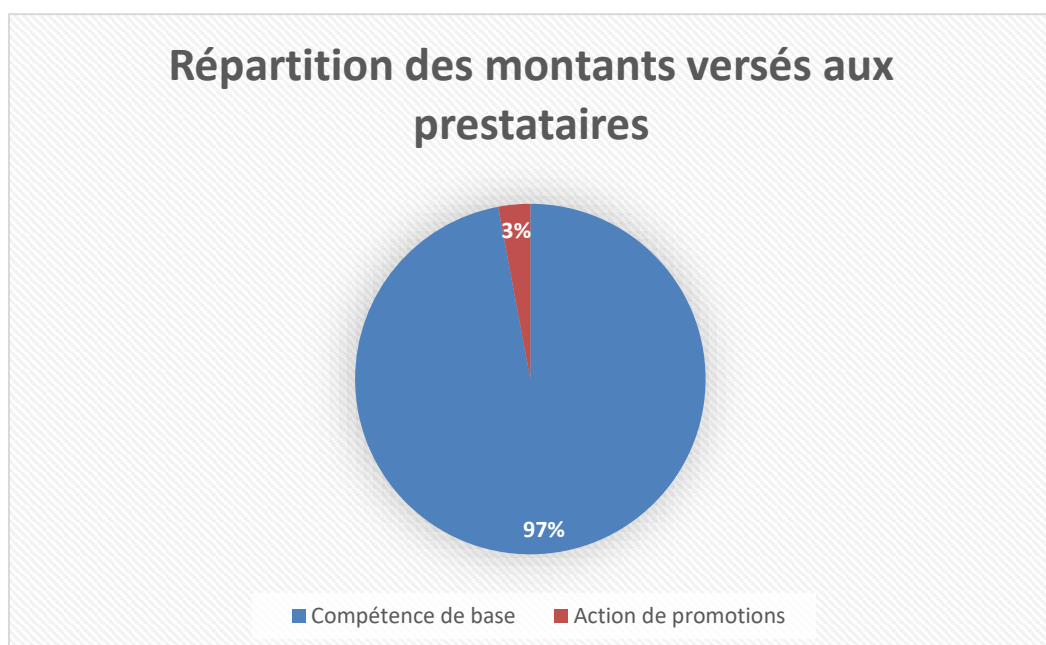
Le budget 2022 a été avalisé en séance du 20 juin 2022 par la Commission de gestion du FCFA.

8. STATISTIQUES



Commentaire :

Pour le 1^{er} exercice, seule la part des entreprises a été encaissée, via le FCFP. La part des employés n'a pas été encaissée par les caisses d'allocations familiales, la contribution des travailleurs n'ayant pas été déduite des salaires en 2021.



Commentaires :

Comme expliqué dans les pages précédentes du présent rapport, seuls les prestataires de l'ancienne COFCA ont été subventionnés en 2021 et cela concernait essentiellement les compétences de base.

9. CONCLUSION ET REFLEXION

Après la phase d'observation et d'apprentissage ... la phase de développement...

Lors de cette première année d'exercice, la Commission de gestion a réfléchi au périmètre des prestations du FCFA avec la mise en place notamment d'une directive. Elle s'est aperçue que les associations professionnelles, ainsi que les potentiels bénéficiaires avaient davantage besoin d'être guidés dans leur démarche.

Suite à ce constat, des règlements plus spécifiques ont été créés et d'autres sont sur le point de l'être. En parallèle, l'administrateur a intensifié ses rencontres avec les prestataires de formation pour leur expliquer davantage les potentiels soutiens qu'ils peuvent recevoir du FCFA.

Cela porte gentiment ses fruits puisqu'un certain nombre de demandes de soutiens devraient arriver dans le courant de ce deuxième semestre.

La communication doit certes être accentuée, mais nous pensons également que le rôle de l'administrateur doit peut-être être revu. En effet, ce dernier disposant d'un large réseau dans le domaine de la formation professionnelle, ne devrait-il pas, en accord avec les associations professionnelles et institutions concernées, arriver avec des propositions concrètes de nouvelles pistes de formations ou actions, là où il y a des besoins ou des manques ? La réflexion est en tout cas lancée.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay, au Service des Hautes Ecoles, par son Chef de Service, M. Yves Rey, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles et institutions pour leur concours et leur compréhension.

10. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFCA

FONDS CANTONAL FORMATION CONTINUE POUR ADULTES

Rue de la Dixence 20 - CP - 1951 Sion

T : 027 327 51 05

F : 027 327 51 80

M : info@fcfca-kwbf.ch



CONTACTS :

David Valterio

Administrateur

T : +41(0)27 327 51 05

M : david.valterio@bureaudesmetiers.ch

Laure Moos

secrétaire adjointe

T : +41(0)27 327 51 05

M : info@fcfca-kwbf.ch

PLAN DE SITUATION :

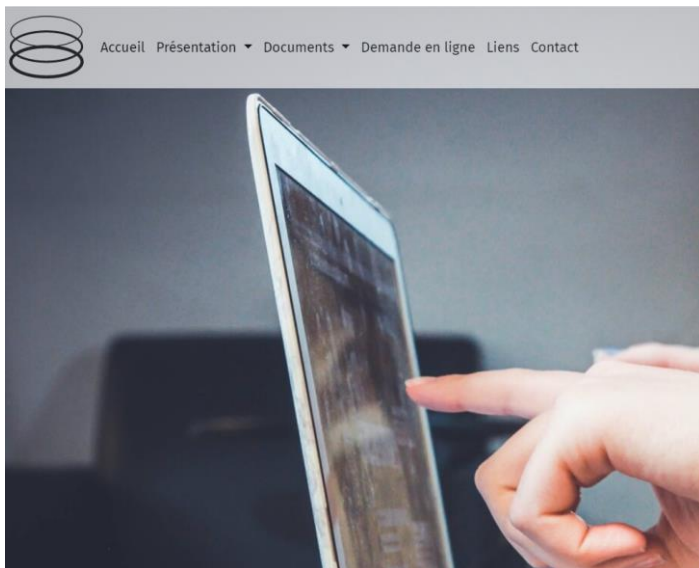


FCFCA

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case Postale
1951 Sion

N'oubliez pas de visiter notre site internet

www.fcfpc-kwbf.ch



FCFCA-KWBF

**FONDS CANTONAL
EN FAVEUR DE LA FORMATION
CONTINUE POUR ADULTES
KANTONALER
WEITERBILDUNGSFONDS
FÜR ERWACHSENE**
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE
1951 SION

T : 027 327 51 05
F : 027 327 51 80
M : info@fcfca-kwbf.ch